



Mises en candidature : Conseil national de l'ACPLS 2011

Chaque année, l'ACPLS annonce les postes vacants au sein du Conseil national. Les représentants au sein du Conseil national peuvent remplir jusqu'à trois mandats consécutifs de deux ans. Le rôle et les responsabilités des représentants au sein du Conseil national sont variés et incluent, entre autres : faire la promotion de l'ACPLS et de ses activités au niveau de la province ou du territoire; établir des contacts avec les principaux groupes intéressés et les groupes partenaires; participer aux réunions du Conseil (en personne une fois par année, et des réunions en ligne/téléconférences) et faire partie de sous-comités; servir de lien entre les membres, les partenaires des associations provinciales et le bureau national afin que les besoins et les intérêts des membres soient bien compris; faire connaître et encourager la participation aux programmes, remises de prix, ateliers et activités de l'ACPLS; encourager les membres à soumettre des articles, des nouvelles et des comptes rendus de projets pouvant intéresser tous les membres de l'ACPLS; et promouvoir l'adhésion à l'ACPLS auprès des pairs, des facultés d'éducation et des établissements.

Deux nouveaux représentants au sein du Conseil national doivent être élus, ou choisis par acclamation, pour succéder à **Jean-Marie Mariez – Territoires du Nord-Ouest** et **Anthony Orlando – Nouvelle-Écosse**, qui ont rempli trois mandats de deux ans. Si vous êtes membre en règle de l'ACPLS aux Territoires du Nord-Ouest ou en Nouvelle-Écosse (S.V.P., contacter le bureau de l'ACPLS afin de confirmer l'état de votre adhésion) et qu'un mandat d'au moins deux ans au sein du Conseil national vous intéresse, **veuillez poser votre candidature par courriel au bureau national à guyleclair@caslt.org d'ici le 15 juillet 2011.**

Votre mise en candidature doit être faite par écrit et sera acheminée au comité des candidatures de l'ACPLS. Ce comité est dirigé par le vice-président de l'ACPLS et comprend deux autres membres, dont une représentante ou un représentant siégeant au Conseil national. Si une seule candidature est reçue, cette personne sera élue par acclamation pour représenter cette province ou territoire au Conseil national. Si deux candidatures ou plus sont reçues d'une même province ou territoire, des élections seront tenues dans la province ou territoire en question par les membres de l'ACPLS dans la juridiction en droit de vote. Le **1er août 2011**, le bureau national de l'ACPLS fera parvenir à tous les membres en règle de ce territoire ou province un bulletin de vote accompagné d'une courte biographie et une photo des candidates et des candidats. Ce bulletin de vote doit être retourné au bureau national de l'ACPLS par courriel, par courrier ou par télécopieur avant le **30 août 2011**. Les représentantes et les représentants nouvellement élus, que ce soit par acclamation ou au suffrage universel, seront avisés et invités à assister à l'AGA de l'ACPLS, à Ottawa, le 30 septembre 2011, où une annonce officielle sera faite.

Pour en savoir plus ou pour des précisions, veuillez communiquer avec Guy Leclair, directeur général de l'ACPLS, au 1-877-727-0994 ou à guyleclair@caslt.org.

www.caslt.org

☎ 1-877-727-0994

☎ 613-727-3831

✉ admin@caslt.org